

ARRETE N°129/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire Adjoint de LIVAROT-PAYS D'AUGE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,

VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Madame Priscillia Frappé, Gestion Qualité des Données SI Eiffage Energie Systèmes - Telecom IDF NOE 4 Avenue Gutenberg 77600 BUSSY SAINT GEORGES

CONSIDERANT QUE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENTS D'APPUI SUR PLUSIEURS COMMUNES DELEGUEES DE LIVAROT- PAYS D'AUGE.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS DANS LE CADRE DE CES TRAVAUX ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTTICLE 1 : L'entreprise Eiffages est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre du déploiement d'un réseau très haut débit pour le compte de la Covage avec changement d'appuis du **Lundi 24 Juillet 2023 jusqu'à la fin des travaux** sur les tronçons suivants:

IMPASSE DE LA CHAUMONDIERE NOTRE DAME DE COURSON

ROUTE D47 FERVAQUES + LA CROUPTE

CHEMIN DE LA HAIE AU PRETRE LA CROUPTE

CHEMIN DE MARIE CHEFFREVILLE TONNENCOURT

CHEMIN DE SAINT AUBIN AUQUAINVILLE

CHEMIN DES RUETTES AUQUAINVILLE

CHEMIN DU PARADIS LA CROUPTE

D135A CHEFFREVILLE-TONNENCOURT

IMPASSE TONNENCOURT CHEFFREVILLE TONNENCOURT

LA BOUVRIE NOTRE DAME DE COURSON

ROUTE DE LA BOISSIERE CHEFFREVILLE TONNENCOURT
ROUTE DE LA CAUVINIERE NOTRE-DAME DE COURSON
ROUTE ET IMPASSE DE LA GIOTIERE FERVAQUES
ROUTE DES PERREES VARIN FERVAQUES + LA CROUPTE
ROUTE DU FRISCORIOT SAINT-MARGUERITE DES LOGES
ROUTE FRANCOISE LEVEQUE LA CROUPTE
RUE DE LA CHARITE CHEFFREVILLE TONNENCOURT
RUE DE LA CHICHOURIE LE MESNIL—GERMAIN +CHEFFREVILLE TONNENCOURT
RUE DE LA FONTAINE MARGOT CHEFFREVILLE TONNENCOURT
RUE DE SOUS LE VAL CHEFFREVILLE TONNENCOURT
CHEMIN DE LA FONTAINE MARGOT CHEFFREVILLE TONNENCOURT
RUE DES BELLES PLACES CHEFFREVILLE TONNENCOURT
RUE DES BONNES FONTAINES CHEFFREVILLE-TONNENCOURT
RUE DU BOCAGE FERVAQUES
RUE ET ROUTE LE FRISCORIOT CHEFFREVILLE TONNENCOURT + SAINT-MARGERITE DES LOGES

ARTICLE 2 : L'entreprise Eiffage devra matérialiser la zone de travaux (en amont et en aval) avec des panneaux de chantier et des cônes de signalisation pour la sécurité des piétons et automobilistes.

ARTICLE 3: Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4 :Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE,
le 17 Juillet 2023,
le Maire Adjoint
Vanessa BONHOMME

